Collectif Handicaps
Une voix à faire entendre

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier Ministre

Le 21 novembre 2025,

Monsieur le Premier Ministre,

Le Collectif Handicaps – qui regroupe 54 associations nationales défendant les droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches – a pris connaissance, avec perplexité, de votre annonce visant à recentrer les compétences sanitaires au niveau des préfectures de région et à transférer la compétence médico-sociale aux départements, impliquant de facto un démantèlement des Agences régionales de santé (ARS) dans leur rôle actuel.

En effet, alors que l'ambition du Gouvernement devrait être de défendre l'égalité d'accès aux soins et le respect des droits des personnes handicapées, les orientations que vous avez présentées en conclusion des Assises nationales des départements de France présentent des risques majeurs.

Le Collectif Handicaps refuse que l'accès aux droits (et notamment à un accompagnement adapté) dépende davantage de l'adresse du domicile que des besoins réels des personnes. Or, faire « du conseil départemental la collectivité du médico-social » risque d'aggraver les inégalités territoriales.

Même si elles sont largement perfectibles, les ARS ont été conçues comme des structures capables de piloter les politiques de prévention en santé, d'accès aux soins et aux accompagnements médico-sociaux à une échelle permettant une vision cohérente des besoins, une répartition des ressources selon les spécificités des territoires et un dialogue – à améliorer – avec les représentants des usagers.

Le transfert de compétences aux départements, dont les capacités financières, les modes de gouvernance et les priorités politiques varient très fortement d'un territoire à l'autre, risque de créer une fragmentation profonde de l'offre médico-sociale – qui ne répond déjà pas suffisamment à la diversité des besoins et fait déjà l'objet de nombreuses réflexions sur sa transformation, à l'échelon national.

Certains départements pourront investir dans une offre adaptée aux besoins, tandis que d'autres pourraient (faute de moyens suffisants ou de volonté politique affirmée) être contraints de réduire les dotations allouées aux dispositifs, services et établissements, rallongeant encore les listes d'attente et dégradant à terme la qualité de l'accompagnement.

Sur ce point, la situation actuelle de l'Aide Sociale à l'Enfance, confiée aux départements depuis 1983, n'est pas pour nous rassurer.

Par ailleurs, séparer la compétence sanitaire (en la plaçant sous l'autorité des Préfets de région) de la compétence médico-sociale (en la faisant relever des départements) risque de renforcer les politiques en silo et d'aller à l'inverse de la logique de parcours, qui doit irriguer toutes nos réflexions en matière de transformation de l'offre d'accompagnement. Théoriquement, les ARS – grâce à une vision intégrée – permettent d'éviter les ruptures de parcours, les stratégies hétérogènes et les renvois de responsabilités entre acteurs. La coopération entre les secteurs (santé, médico-social, protection de l'enfance, etc.), sans confusion des responsabilités, devrait être notre boussole (comme préconisé dans les avis du CESE sur l'ASE et la santé mentale).

La mise en œuvre de réponses adaptées aux besoins y compris les plus complexes, la capacité à maintenir des dispositifs de contrôle et de régulation homogènes, ainsi que la garantie d'une égalité de traitement devant les droits, indépendamment du territoire, sont des principes inscrits dans la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et dans la loi du 11 février 2005. Or une gouvernance éclatée, sans instance régionale forte assurant cohérence, planification et financement, pourrait fragiliser leur respect.

En outre, confier la compétence « santé » aux Préfets de Région risque de l'assimiler à un enjeu de sécurité, en priorisant une logique de contrôle (au détriment de la solidarité et la démocratie en santé) et en privilégiant davantage la gestion des crises sanitaires que la prévention – qui est déjà la grande oubliée de nos politiques publiques.

Enfin, toute réforme impactant les personnes en situation de handicap, y compris en matière de pilotage, doit être travaillée avec les personnes concernées et les associations représentatives. Les décisions en matière de décentralisation auront indéniablement des conséquences sur les personnes en situation de handicap et leurs proches : il n'y a qu'à regarder combien elles sont touchées, depuis des mois, par les mesures d'économies budgétaires prises par plusieurs départements. Les inégalités dans l'évaluation de leurs (in)capacités et besoins, l'ouverture de droits et l'application des plans d'aide en fonction du département de domiciliation sont déjà leur quotidien : comment, en amoindrissant le rôle de l'Etat dans le pilotage des politiques de santé et du médico-social, comptez-vous faire respecter l'égalité en droits, inscrite au 1er article de notre Constitution ?

Nous regrettons des annonces faites sans travaux préparatoires, qui plus est dans un contexte politique et budgétaire bien incertain. Est-ce le moment de rajouter de l'instabilité dans une période déjà très insécurisante pour les citoyens et dans de nombreux secteurs d'activité ?

Une concertation approfondie avec les associations représentatives, les collectivités et toutes les parties prenantes nous paraît indispensable, afin d'éviter une réforme aux effets contre-productifs et de l'inscrire dans un réel projet de société. Le Collectif Handicaps se tient prêt pour toute contribution constructive à ce débat essentiel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Arnaud de Broca
Président du Collectif Handicaps